

DECRET D/2014/ 215 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DE MINISTRES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/an du 31 décembre 2001. Portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services Publics ;

Vu le Décret D/2014/019/PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG/ du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

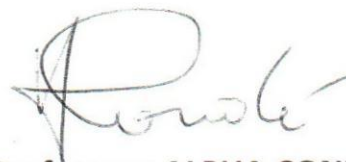
DECRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Cheick Taliby SYLLA, précédemment Directeur Général du Projet KALETA, est nommé **Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique**, en remplacement de Monsieur Idrissa THIAM, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 : Monsieur Mahmoud CISSE, Magistrat en service à l'Inspection Générale d'Etat, est nommé **Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile**, en remplacement de Monsieur Madifing DIANE, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 3 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le..... 21 OCT. 2014



Professeur ALPHA CONDE